



ÉLÉMANTERRE – UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE EN PAYS D'ÉVIAN

Vinzier, le 16 décembre 2025 - KEON, pionnier français de la méthanisation, annonce la reprise de l'unité de méthanisation de la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA). Cette reprise, dans un territoire emblématique, s'inscrit dans un modèle entièrement repensé de gouvernance partagée avec les acteurs du territoire : Danone evian, les agriculteurs de la SICA et la CCPEVA. À cette occasion, l'unité adopte un nouveau nom : Élémanterre, symbole de l'ambition collective pour conjuguer énergie, agriculture, préservation de l'eau et cohésion territoriale.

UNE NOUVELLE STRUCTURE POUR UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE RENOUVELÉE

L'unité de méthanisation et de compostage de Vinzier, mise en service en 2016, est l'une des premières installations de ce type en France. Reconnu d'intérêt public dès ses débuts, ce projet contribue à la préservation de l'eau potable consommée par plus de 10 000 habitants ainsi que de l'eau minérale naturelle evian.

Fruit d'une véritable collaboration territoriale entre la Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA) propriétaire du site, les agriculteurs du territoire et la société de l'eau minérale naturelle evian, l'unité de méthanisation permet de transformer les déchets agricoles en ressources : digestat et compost pour une fertilisation naturelle des sols tandis que le biométhane injecté dans le réseau de distribution GrDF remplace le gaz naturel. Afin d'assurer sa pérennité une réflexion sur sa gestion jusqu'ici opérée en régie a été menée. Suite à un audit technico-économique complet, un partenariat structurant a été établi entre KEON, acteur historique de la méthanisation en France et les acteurs déjà engagés pour garantir la performance de l'unité.

Ce partenariat conduit à la création d'une nouvelle société dédiée, permettant à l'ensemble des acteurs locaux d'être associés à la gouvernance future de l'installation. KEON en sera l'actionnaire majoritaire.

Ce modèle collectif, porté par un expert de la méthanisation, garantit un pilotage plus robuste, une vision d'avenir partagée et une capacité renforcée à conduire les investissements indispensables à la relance durable de l'installation.

ÉLÉMANTERRE : UN NOM QUI PORTE L'IDENTITÉ DU PROJET AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le choix du nom ÉLÉMANTERRE illustre la volonté de donner à ce projet une identité claire, ancrée et fédératrice. Ce nom combine trois dimensions essentielles du territoire :

- **Énergie** : la mission première de l'unité est de produire de nouvelles énergies vertes ;
- **Léman** : l'élément eau, symbole du territoire connu du monde entier et clef de voûte des enjeux environnementaux locaux ;

- **Terre** : les champs, l'agriculture et la préservation des sols. Mais aussi la planète préservée par des pratiques agricoles vertueuses.

Mais plus qu'un outil de production de biogaz, cette unité intègre entièrement et sert les enjeux élémentaires de son territoire :

- Préserver la qualité des eaux (potable et minérale)
- Favoriser les pratiques agricoles actuelles et futures
- Garantir un traitement vertueux et facilité des déchets organiques du territoire.

Ensemble, ces éléments racontent un projet où l'écologie, le collectif et l'avenir du territoire sont intrinsèquement liés. Un projet élémentaire pour un territoire exemplaire.

LA MÉTHODE KEON : PARTENARIAT, TRANSPARENCE ET PARTAGE DE LA VALEUR

KEON mettra en œuvre une relance progressive de l'installation, en s'appuyant sur son savoir-faire éprouvé dans plus de 100 projets développés depuis 20 ans. La reprise de cette unité repose sur les principes qui guident l'action de KEON depuis sa création :

- Accompagner les territoires dans des modèles de gouvernance partagée,
- Mettre l'expertise industrielle au service d'une ambition environnementale commune,
- Assurer un partage équitable de la valeur générée, en particulier au bénéfice du monde agricole et des acteurs locaux,
- Construire des projets de long terme, sécurisés techniquement et économiquement.



Cette reprise d'une unité emblématique dans un territoire hautement symbolique reflète notre vision. Nous sommes convaincus qu'une unité de méthanisation n'est pas qu'une unité de production de biogaz. Ce sont des catalyseurs de coopérations territoriales au croisement de multiples enjeux : énergétiques, environnementaux, agricoles, sociétaux... Et sur ce projet, c'est réel et concret. »

Christelle Rougebief, Présidente de KEON

A propos de KEON : Créé en 2005, KEON est le pionnier de la méthanisation en France. Le groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane, via ses quatre entités qui travaillent en synergies mais peuvent aussi accompagner de manière indépendante les porteurs : TER'GREEN (co-développeur des projets de méthanisation) NASKEO (concepteur-constructeur des unités de méthanisation), SYCOMORE (partenaire technique de la méthanisation) et TEIKEI (L'expert local des déchets organiques). KEON regroupe aujourd'hui 130 collaborateurs sur un site à Malakoff (92) et Bouguenais (44) pour un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros en 2025. Aujourd'hui, ce sont 20 projets développés et investis (Ter'Green), plus de 250 clients méthaniseurs (Sycomore), 90 projets construits en exploitation (Naskeo), 40 sites de méthanisation partenaire de Teikei pour l'approvisionnement en déchets organiques. Le groupe est détenu par ses fondateurs, Marguerite, un fonds d'investissement européen, IDIA capital investissement, société du groupe Crédit Agricole et SCARA, Société coopérative agricole céréalière qui regroupe 618 adhérents autour d'Arcis-sur-Aube près de Troyes.

Rôles des partenaires locaux de KEON :

- **Danone et la SAEME evian** restent mobilisés aux côtés de KEON, la SICA et ses Agriculteurs adhérents et la CCPEVA en participant aux améliorations techniques du méthaniseur ou encore en contribuant au financement et à la gestion des épandages.
- **La SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole)** regroupant les agriculteurs adhérents dans un collège et l'APIEME/SAEME dans un autre collège. La SICA conserve la gestion des épandages sur les parcelles des agriculteurs adhérents ainsi que la supervision de la collecte des effluents dans les exploitations agricoles. La SICA mettra également à disposition, via la CUMA, le matériel nécessaire à l'acheminement des effluents issus des fermes au méthaniseur pour la collecte et du méthaniseur aux parcelles pour les épandages, tout en assurant la traçabilité des épandages.
- **La CCPEVA** conserve un rôle minoritaire dans la gouvernance de la future SAS et reste partie prenante et impliquée dans les décisions stratégiques.